



Toutes les démarches du stage volontaire d'insertion professionnelle



2025-2026

La procédure d'obtention de la convention s'effectue en ligne via la plateforme [MonStage](#) (compter au moins 3 semaines)

1. Demander l'accord à l'enseignant responsable de ta formation qui validera le principe du stage.
2. Trouver ton stage (les stages volontaires peuvent aller jusqu'au 31/08 de l'année universitaire en cours, quelle que soit ton année d'études)
3. Remplir ta **demande de convention (MonStage)** en indiquant :
 - Onglet « Étudiant » → Choisir le cadre du stage → **AEU VIP – Stage Volontaire d'Insertion Professionnelle : 0 crédits ECTS**
 - Onglet « Stage » → Divers
 - Nature du travail à fournir suite au stage : **Compte-rendu de stage**
 - Modalité de validation du stage : **Évaluation**
 - Onglet « Enseignant référent » → Le nom de ton référent pédagogique ou responsable de formation qui a accepté de devenir ton tuteur pédagogique
4. Après validation par les tuteurs, ta scolarité valide puis édite la convention de stage (MonStage) que tu dois récupérer pour la **faire signer** notamment par ton tuteur pédagogique



La demande de convention sur MonStage ne t'autorise pas à démarrer ton stage. La convention doit être obligatoirement signée avant le début du stage.

5. Demander **OBLIGATOIREMENT** auprès de ta scolarité (ou directeur d'études pour l'IUT) une **inscription pédagogique à l'AEU Stage volontaire d'insertion professionnelle (code apogée AEU VIP)**. Cette inscription permet d'accéder au module Moodle « AEU Stage volontaire d'insertion professionnelle »
6. Donner **OBLIGATOIREMENT** un exemplaire de la convention signée à tous les signataires
7. Tu peux démarrer ton stage
8. **Valider l'AEU : pour cela, dès la fin de ton stage** rendez-vous sur le Moodle « AEU Stage volontaire d'insertion professionnelle » pour **réaliser l'ensemble des démarches de validation de ton stage volontaire**
Date limite 31/08/2026

Un stage volontaire respecte les mêmes règles qu'un stage obligatoire : Toute convention de stage donne lieu à une évaluation du stage

Le jury de l'AEU se déroulera en septembre / octobre 2026 et l'information figurera sur ton relevé de notes à posteriori.

Ton attestation de fin de stage, fournie avec ta convention et complétée par la structure d'accueil fera office de justificatif.



Pour les étudiants boursiers, une convention de stage ne vous dispense pas d'assiduité

!! Un stage volontaire n'a pas valeur de justificatif d'absence !!



Contact : aeu.stagevolontaire@univ-lyon1.fr

Notamment si tu n'as pas accès au module Moodle